

**ACCREDITATION DES MEDECINS ET DES
EQUIPES MEDICALES
PROGRAMME DE LA SPECIALITE**

**ORTHORISQ – Programme F
Accréditation individuelle**

Date de validation : MAJ le 20/04/2023

**Chirurgie orthopédique et traumatologie
Chirurgie orthopédique infantile
Chirurgie du rachis**

Programme de la spécialité

1 : Résumé destiné aux médecins

Chers collègues,

Vous trouverez dans les lignes ci-dessous les actions à réaliser pour la validation de votre nouveau programme d'accréditation individuel (programme F).

Nous nous sommes efforcés de garder l'esprit de simplification des programmes précédents avec des activités à réaliser qui restent peu nombreuses mais toutes obligatoires et transversales.

La présentation du programme annuel d'Orthorisq est pour nous l'occasion de vous rappeler certains points importants de la procédure d'accréditation.

Rappel des points importants de la procédure

Comme chaque année, un certain nombre d'entre vous vont renouveler leur accréditation. Elle vous engagera pour une nouvelle période de 4 ans qui vous permettra, sous réserve de la poursuite de votre engagement, de bénéficier d'une prise en charge d'une partie de votre assurance responsabilité civile.

Le bilan peut être transmis 90 jours avant l'échéance, mais il est conseillé de le réaliser tout au long de l'année bien avant cette période des 90 jours.

Respectez les délais nécessaires au traitement de votre bilan par ORTHORISQ et la HAS.

Ne vous y prenez pas au dernier moment !

Nous sommes de plus en plus exigeants en ce qui concerne la déclaration et l'analyse des EIAS, car le but d'Orthorisq est de colliger des problèmes rencontrés par nos collègues pour en tirer des conduites à tenir pour l'ensemble d'entre nous.

Ainsi, un EIAS sur la même thématique peut avoir été accepté auparavant et désormais être refusé.

Le délai de traitement d'un EIAS étant de 2 mois, il est recommandé de les déclarer au moins 90 jours avant la date d'échéance.

La période d'activité de votre programme se déroule entre vos dates d'engagement. Ainsi, plusieurs programmes différents se juxtaposent. Ainsi, 2 médecins peuvent avoir 2 programmes différents en fonction de leur date d'engagement.

Pour faire simple, votre programme actif est celui qui s'affiche sur votre écran en ouvrant votre dossier dans le SIAM 2.

Si vous êtes en retard dans la réalisation de votre bilan, votre « expert bilan » vous adressera un mail de relance, mais si vous n'avez pas transmis votre bilan, il lui est impossible d'échanger avec vous dans le SIAM.

Si votre retard est supérieur à 3 mois, vous recevrez d'abord une information contradictoire puis 21 jours plus tard un avis défavorable.

Votre dossier passera alors au collègue de la HAS dans les 2 mois suivants et vous recevrez une mise en demeure pour vous mettre en conformité. Dès lors, vous disposerez d'un délai supplémentaire de 3 mois pour réaliser les actions manquantes de votre bilan.

Au terme de ces 3 mois selon l'avancement de votre bilan, l'expert devra émettre un avis favorable ou défavorable qui deviendra définitif.

Accréditation et DPC

Conformément à la législation, **Accréditation vaut DPC.**

Voici les conditions nécessaires à la validation de votre bilan avec le programme F :

2 : Modalités du programme

2.1 Réaliser une déclaration d'évènement indésirable.

Orthorisq continue de ne vous demander qu'une seule déclaration. Toutefois, la déclaration d'EIAS est la pierre angulaire du processus d'accréditation et nous vous demandons d'y apporter une attention particulière.

Il peut s'agir :

- Soit d'un « presque- événement » ;
- Soit d'un évènement indésirable avéré.

Il s'agit d'un évènement sur lequel vous pouvez avoir une action. Vous devez, après en avoir analysé les causes, être capable de mettre en place des mesures permettant au minimum de réduire les conséquences de l'évènement.

Le comité des EIAS d'Orthorisq a pour rôle de « préanalyser » les déclarations, de les distribuer aux experts responsables de groupes d'analyse et de rejeter ceux qui ne correspondent pas aux critères précités.

Les EIAS qui correspondent déjà à des recommandations et des SSP publiées ne sont plus utiles à notre communauté. Cela explique leur rejet. Cette politique est déjà appliquée depuis novembre 2018. Ainsi, un EIAS sur la même thématique peut avoir été accepté auparavant et désormais refusé.

Les thématiques qui sont actuellement en cours d'étude sont résumées dans le tableau des situations à risques ci-dessous :

Liste des situations à risques actives.

Incidents survenant dans le cadre de la chirurgie du rachis	Chir. orthopédique et trauma
Prévention et prise en charge des infections ostéo-articulaires	Chir. orthopédique et trauma
Défaillance lors de la prescription personnelle des patients hospitalisés	Chir. orthopédique et trauma
Incidents survenant dans le cadre de la chirurgie arthroscopique	Chir. orthopédique et trauma
Echec et conversion d'une hospitalisation ambulatoire en mode conventionnel	Chir. orthopédique et trauma
Indisponibilité de tout ou partie du dossier patient au bloc opératoire	Chir. orthopédique et trauma
Incidents survenant dans le circuit des prélèvements peropératoires (bactériologie, histologie,...) : prescription, rendu, analyse et récupération	Chir. orthopédique et trauma
Dysfonctionnements liés à une modification inopinée du programme opératoire	Chir. orthopédique et trauma
Incidents survenus durant le circuit du patient avant le bloc opératoire	Chir. orthopédique et trauma

Incidents dans la prise en charge d'un patient sous anticoagulant ou antiagrégant plaquettaire	Chir. orthopédique et trauma
Préparation inadaptée du site opératoire	Chir. orthopédique et trauma
Incidents en rapport avec le circuit des dispositifs médicaux	Chir. orthopédique et trauma
Erreur de site opératoire	Chir. orthopédique et trauma
Antibioprophylaxie inadaptée	Chir. orthopédique et trauma
Défaillance dans la prise en charge informatisée des patients (dossiers et hospitalisation)	Chir. orthopédique et trauma
Incidents liés à une anesthésie locorégionale (hors échec de l'ALR)	Chir. orthopédique et trauma
Incidents liés au retard de prise en charge d'une urgence en hospitalisation	Chir. orthopédique et trauma
Incidents liés à un NO GO ou à une interruption de procédure	Chir. orthopédique et trauma
Incidents en rapport avec une ablation de matériel d'ostéosynthèse	Chir. orthopédique et trauma
Incidents survenus en rapport avec la sortie du patient	Chir. orthopédique et trauma
Incidents survenus lors d'un parcours « Fast Track »	Chir. orthopédique et trauma
Dysfonctionnement et incidents en rapport avec le travail en équipe	Chir. orthopédique et trauma
Cimentation des tiges fémorales des prothèses de hanche	Chir. orthopédique et trauma
COVID	Chir. orthopédique et trauma
Situation Tunnellisante	Chir. orthopédique et trauma
Reprogrammation opératoire	Chir. orthopédique et trauma
Relation avec les patients	Chir. orthopédique et trauma
Travail au bloc avec des personnels intérimaires	Chir. orthopédique et trauma

Les sujets présentés ci-dessus ne sont que des propositions.

Vous pouvez déclarer n'importe quel évènement indésirable ou porteur de risque que vous avez rencontré dans votre pratique quotidienne, surtout si vous estimez qu'il met en évidence une problématique non encore analysée dans le cadre d'Orthorisq. Les seuls impératifs sont, que vous puissiez avoir une action au minimum d'atténuation sur celui-ci, et que la qualité de la déclaration soit suffisante.

2.2 Appliquer des recommandations générales

- Mise en œuvre de la check-list « Sécurité du patient au bloc opératoire » dans sa version 2018.
- Suivi de la recommandation en vigueur sur l'antibioprophylaxie (SFAR version 2018)

- Procédure de récupération en cas de présence d'humidité à l'intérieur d'emballages de stérilisation ;
- SSP coopération entre anesthésistes réanimateurs et chirurgiens ;
- Présence d'un kit universel d'ablation de matériel dans un bloc opératoire effectuant de la chirurgie orthopédique et traumatologique.
- SSP comment sécuriser un prélèvement au bloc opératoire ?
- SSP comment gérer les risques associés à l'utilisation du bistouri électrique ?
- SSP NO GO au bloc opératoire, comment renforcer les barrières de sécurité ?

On attend pour chaque recommandation un bilan de l'année écoulée, de son utilisation ou non, de ses défauts.

2.3 Réaliser toutes les activités devenues obligatoires et transversales

- ✓ **1 : Participation à une journée annuelle de formation en gestion des risques ou à une webformation (une présence au minimum tous les trois ans).**

La participation à une journée de formation qu'elle soit physique ou sous forme de « Webformation » est obligatoire tous les ans pour la validation de votre bilan d'accréditation.

Vous devez assister au moins une fois tous les 3 ans à la journée présentielle de novembre au Palais des Congrès à Paris. Ces cycles de 3 ans ne seront pas cumulables et plusieurs présences physiques durant un cycle ne pourront être « reportées » sur le cycle suivant.

Pour le bilan de l'année X, l'activité est validée soit par la participation à la matinée présentielle de l'année X-1, soit par le visionnage de la webformation de l'année X (=captation LIVE de la matinée présentielle)

Exemple : Bilan 2022 → Validation par matinée novembre 2021 ou webformation 2022

La dernière webformation est disponible vers le lien :

<https://www.orthorisq.fr/espace-adherent>, ainsi que les webformations des deux années précédentes.

- ✓ **2 : Participation à une activité cognitive :**

Le CNP SOFCOT souhaite que dans le cadre de l'accréditation des praticiens figure une activité cognitive obligatoire.

A partir du programme F, l'activité cognitive sera validée par une ou plusieurs activités selon un barème de points avec nécessité d'obtenir **10 points sur l'année précédant le bilan :**

Le barème de points est décrit dans le tableau ci-dessous

ACTIVITE	nb de points
Diplômes universitaires (réalisés dans l'année du bilan)	10
Rédaction d'un article dans une revue à comité de lecture	10
Communications à la SOFCOT ou aux congrès des sociétés associées lors de congrès internationaux ou réalisation de posters	10
Présence au congrès SOFCOT ou aux congrès des sociétés associées (AFCP, CAOS, GETRAUM, SFCM, SFA, SFHG, SFCR, SOFEC, SOFOP, SOO, SOTEST)	5

Présence au congrès national de la société nationale d'Orthopédie des pays étrangers (AAOS,BFAS,AOFAS par ex...)	5
Présence à un congrès international (ISACOS, EFFORT, ESKA, EUROSPINE, AOS, EPOS, SRS, AAHS...)	5
Participation à un e learning (y compris E-congrès SOFCOT en tant qu'orateur)	4
Relecteur dans une revue	5
Dispenser un cours universitaire ou institutionnel	4
Participer à une action DPC	3
Visionnage d'un E-learning https://e-learning-sofcot.com/fr/formations	2,5

Pour valider les activités réalisées et permettre le calcul selon le barème, l'adhérent doit fournir une attestation de participation pour les congrès, les e-learning. Pour la rédaction d'articles, il est demandé une attestation du comité de lecture et pour les diplômes une copie de celui-ci.

✓ **3 : Réponse à toutes les enquêtes proposées au cours de l'année par Orthorisq (prévoir 4 à 6 enquêtes dans l'année) :**

La traçabilité est assurée par Orthorisq. Les Enquêtes sont envoyées par email.

Le recueil et l'exploitation des réponses respectent les exigences du RGPD sous le contrôle du délégué à la protection des données d'Orthorisq.

La restitution est réalisée lors de la matinée présentielle d'ORTHORISQ.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des enquêtes sur le site <https://www.orthorisq.fr/espace-adherent>

✓ **4 : Participation à une RMM selon les modalités définies par la HAS :**

L'adhérent doit :
 soit participer à une RMM
 soit assister à la session Orthorisq de l'E-congrès de la SOFCOT,
 soit participer à une session Orthorisq d'une société partenaire ou associée de la SOFCOT (sous réserve d'une organisation permettant d'identifier les participants et leur présence à la session complète)

Lien : <https://e-learning-sofcot.com/fr/formations>

✓ **5 : Participation à une activité favorisant le CRM (Crew Ressource Management) :**

C'est une nouvelle activité basée sur la mise en situation. Vous devrez visualiser les vidéos pédagogiques puis répondre au questionnaire correspondant, mis en ligne graduellement au fil des dates d'échéance des bilans.

Les réponses sont soit des QCM à choix multiple soit des réponses ouvertes avec un texte justifiant les réponses choisies. Vous devrez mener une réflexion proche de celle que vous avez lors de la déclaration de votre EIAS.

✓ **6 : Sensibiliser l'adhérent à sa santé :**

Cette nouvelle activité intègre le programme F afin de permettre à l'adhérent de prendre conscience de l'importance de la protection de sa santé. La validation de cette activité s'appuie sur la réponse à un

questionnaire de santé anonyme encadré par ORTHORISQ et basé sur la campagne nationale « Dis doc t'as ton doc ? » largement diffusée par le CFAR.

Par ailleurs et en fin de questionnaire, l'adhérent est invité à se rendre sur le site des auto tests de la commission SMART pour se familiariser avec ces tests et compléter l'approche de sa propre santé.

L'objectif est également de diffuser lors d'une matinée ORTHORISQ les résultats de cette évaluation puis dans le programme futur G d'aller plus loin dans l'accompagnement des professionnels.

✓ **7 : Les relations avec les patients**

Notre relation avec les patients est un élément essentiel de la qualité et de la sécurité des soins.

Elle est fondée sur l'écoute, l'empathie, le respect, l'examen physique, la clarté et la sincérité du langage.

Elle vise à établir la confiance, condition première de l'adhésion du patient et de l'alliance thérapeutique.

Chaque praticien doit réaliser une évaluation annuelle individuelle de sa Relation Patients par le biais de 25 questionnaires qu'il doit faire remplir par ses patients. Ces questionnaires doivent être colligés sur un tableau EXCEL qui sera joint dans le SIAM et récupéré par les experts en charge des bilans.

Les 10 questions de cet auto-questionnaire patient apprécient plusieurs dimensions de la relation patient-chirurgien, telles que l'information, la communication, la disponibilité, l'écoute et l'empathie.

Les experts d'Orthorisq feront une analyse de ces questionnaires de façon anonyme.

Les résultats seront rapportés lors d'une demi-journée annuelle d'Orthorisq à la SOFCOT et des pistes visant à améliorer la Relation Patient seront proposées dans le cadre du programme d'Accréditation Individuelle.

Le secrétariat, les gestionnaires ainsi que les experts d'Orthorisq se tiennent à votre disposition pour tout renseignement ou aide complémentaire.

Confraternellement,

Les gestionnaires

France Welby – Stéphane Mauger